

A propos des primes PES à l'INRIA

Janvier-février 2009

De nombreux membres - notamment élus - de la Commission d'Evaluation¹ de l'INRIA, ainsi que de nombreux chercheurs sont très inquiets des problèmes soulevés par la mise en place des mesures d'incitation gouvernementales, financières et individuelles.

Le présent texte concerne particulièrement le projet d'attribution de " primes d'excellence scientifique " (**PES**), dès 2009, à 5 % (max.) des chercheurs chaque année, et pour une durée de 4 ans, soit - sur cette période de 4 ans et en rythme de croisière - à 20 % (max.) d'entre eux, parmi lesquels 60 % de CR et 40 % de DR. Leur montant serait de l'ordre de 20 % du salaire pour les CR, 15 % pour les DR. Bien que les critères d'attribution anticipés soient de nature scientifique (comme le nom semble l'indiquer), la condition imposée par le ministère pour pouvoir solliciter la prime est d'enseigner 64h équivalent TD par an (1/3 de la charge des enseignants-chercheurs), et ce pendant 4 ans.

Il est certes louable de se préoccuper de revaloriser les revenus des chercheurs et de les inciter à faire partager leur expérience et leur passion *via* l'enseignement. Cependant on relève une incohérence, un paradoxe, et une discrimination dans ces modalités : le voudrait-il, un chercheur ne peut s'assurer 64 heures de cours sans le bon vouloir d'un établissement d'enseignement, lequel subit de surcroît la baisse du nombre d'étudiants en sciences ; il est ainsi difficile de préjuger la faisabilité d'une telle mesure. Par ailleurs, inciter un chercheur à enseigner beaucoup pour toucher une prime dont le montant est significativement supérieur aux augmentations de salaire consécutives aux promotions n'apparaît pas d'emblée comme la meilleure manière de servir la recherche non plus que la carrière, des jeunes chercheurs notamment. Enfin, il ne peut s'agir d'une mesure " d'égale opportunité " puisque certains Centres de Recherche, certains sujets scientifiques, sont historiquement, géographiquement, ou par leur maturité, plus liés à l'université et aux grandes écoles que d'autres.

Ce dernier point contient un ferment de discorde important : comment faire collaborer sereinement, au sein d'une même équipe de recherche, d'un même institut, des personnes aux revenus disparates lorsque cette disparité ne se fonde pas sur des critères ayant trait à leurs fonctions ou à leur grade ? En ce sens, il présente un danger pour le fonctionnement en équipes-projets auquel l'INRIA, récemment encore, affirmait solennellement son attachement.

Les mécanismes d'attribution de cette PES (à destination de tous les instituts) ne sont certes pas encore clairs (décret non encore publié, voir cependant la conférence de presse de V. Pécresse le 20 octobre 2008, sa lettre à M. Cosnard, et les fiches, envoyées au personnel par le président le 27 octobre 2008). Toutefois, il paraît difficile d'en concilier les termes et disposer de l'argent ne saurait tout résoudre.

A défaut d'obtenir les modalités de son usage qui soient cohérentes avec nos missions et notre organisation, la sagesse ne serait-elle pas de renoncer à la dotation correspondant à ces primes ?

Les signataires (page suivante) demandent qu'un débat avec la direction soit organisé sur ce sujet.

¹qui a débattu de cette question lors de sa réunion du 20 janvier 2009, voir PV à l'URL : <http://www.inria.fr/interne/dg/vie/instances/ce/index.html>

Signataires² :

V. Acary (Grenoble), C. Azevedo Coste (Sophia), L. Baratchart (Sophia), J. Barral (Rocquencourt), E. Bécache (Rennes), P.-A. Bliman (Rocquencourt), C. Bonnet (Rocquencourt), A.-S. Bonnet-Bendhia (Rocquencourt), L. Bouganim (Rocquencourt), N. Boujemaa (Rocquencourt), F. Boussinot (Sophia), B. Brogliato (Grenoble), F. Campillo (Sophia), A. Canteaut (Rocquencourt), I. Castellani (Sophia), G. Celeux (Saclay), P. Charpin (Rocquencourt), P. Chartier (Rennes), J. Clairambault (Rocquencourt), M. Clerc (Sophia), A. Cohen (Saclay), A. Darte (Grenoble), F. Delebecque (Rocquencourt), P. Deransart (Rocquencourt), A. Dervieux (Sophia), X. Descombes (Sophia), F. Devernay (Grenoble), O. Devillers (Sophia), J. Diaz (Bordeaux), S. Ducasse (Lille), C. Eisenbeis (Saclay), J. Erhel (Rennes), E. Faou (Rennes), G. Fayolle (Rocquencourt), M. Giraud (Lille), A. Girault (Grenoble), C. Godin (Sophia), P. Goncalves (Grenoble), J.-L. Gouzé (Sophia), F. Grognard (Sophia), H. Guillard (Sophia), D. Guiraud (Sophia), J. Henry (Bordeaux), I. Herlin (Rocquencourt), A. Iggidr (Nancy), J.-M. Lasgouttes (Rocquencourt), S. Lazard (Nancy), J. Leblond (Sophia), Y. Lechevallier (Rocquencourt), X. Leroy (Rocquencourt), C. Lobry (Sophia), E. Madelaine (Sophia), F. Mazenc (Sophia), J.-P. Merlet (Sophia), S. Merz (Nancy), M. Mirrahimi (Rocquencourt), P.-E. Moreau (Nancy), P. Morin (Sophia), P. Mussi (Sophia), P. Nicodeme (Rocquencourt), M. Olivi (Sophia), T. Papadopoulo (Sophia), S. Petitjean (Nancy), E. Pietriga (Saclay), J.-B. Pomet (Sophia), M. Pouget (Nancy), A. Quadrat (Sophia), J.-P. Quadrat (Rocquencourt), K. Ramdani (Nancy), L. Rideau (Sophia), P. Rives (Sophia), M. Rusinowitch (Nancy), C. Samson (Sophia), P. Saramito (Grenoble), B. Serpette (Sophia), M. Serrano (Sophia), A. Sez nec (Rennes), N. Sendrier (Rocquencourt), F. Seyfert (Sophia), A. Siegel (Rennes), M. Sorine (Rocquencourt), S. Steer (Rocquencourt), E. Tanré (Sophia), E. Thome (Nancy), T. Turletti (Sophia), M. Teillaud (Sophia), O. Teytaud (Saclay), J.-P. Tillich (Rocquencourt), A. Tonnelier (Grenoble), J.-C. Vivalda (Nancy), B. Werner (Saclay), M. Yvinec (Sophia), J. Zerubia (Sophia), P. Zimmermann (Nancy).

Avec le soutien des organisations syndicales SGEN-CFDT, SNCS-FSU, SNTRS-CGT.

²Nous invitons celles et ceux qui souhaitent signer ce texte à le faire savoir à juliette.leblond@sophia.inria.fr